

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Urach-Wurtemberg viennent d'avoir la douleur de perdre leur fille aînée, S. A. la Princesse Marie-Gabrielle, décédée à Stuttgart, le 19 mars, à l'âge de 14 ans, à la suite d'une courte maladie.

Ce décès occasionne à la Famille Princièrè un deuil que S. A. S. le Prince de Monaco a fixé à deux mois.

Les obsèques de S. A. la Princesse Marie-Gabrielle ont eu lieu à Stuttgart, hier lundi, à 11 heures, dans la plus stricte intimité.

A l'occasion de la mort de S. A. la Princesse Marie-Gabrielle, S. Exc. le Gouverneur Général, ayant adressé à LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Urach l'expression de ses respectueuses condoléances, a reçu le télégramme suivant :

« Stuttgart, 21 mars.

« La Duchesse et moi, très touchés de vos sentiments, vous en remercions de tout cœur.

« Duc d'URACH. »

A la suite d'une consultation qui a eu lieu jeudi 20 mars, dans l'après-midi, les médecins de S. A. S. le Prince Albert ont déclaré que Son état de santé mettait Son Altesse Sérénissime dans l'impossibilité absolue de Se rendre à Rome en ce moment.

A Son très grand regret, S. A. S. le Prince doit donc renvoyer la Conférence scientifique qu'Il devait faire le 28 prochain à une date ultérieure.

S. Exc. le Gouverneur Général, ayant, en son nom personnel et au nom de la Principauté, respectueusement adressé à S. A. S. le Prince Souverain des vœux en faveur du prompt rétablissement de la santé de Son Altesse, et des condoléances à l'occasion du deuil qui frappe la Famille Princièrè, a reçu le télégramme suivant :

« Paris, 21 mars.

« S. A. S. le Prince a été très sensible aux vœux et aux condoléances que vous Lui avez adressés et vous en remercie cordialement ainsi que toutes les personnes dont vous vous êtes fait l'interprète. »

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Conformément aux prescriptions de S. A. S. le Prince Souverain, un service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. la Princesse Marie-Gabrielle d'Urach-Wurtemberg a été célébré ce matin, à 11 heures, à la Cathédrale. S. A. S. le Prince Héritaire assistait à cette cérémonie. Reçue à la porte de la Cathédrale par S. G. Mgr

l'Evêque, Son Altesse Sérénissime a pris place dans le chœur, ainsi que les personnes de la Maison Princièrè qui L'accompagnaient : M. le comte de Lamotte d'Allogny, M. le commandant Alban Gastaldi, M. le commandant d'Arodes de Peyriague, M. le capitaine Laurendeau de Juniac. Les honneurs ont été rendus par un piquet de carabiniers.

La Cathédrale était entièrement tendue de noir et décorée de faisceaux de drapeaux aux couleurs de Monaco et de Wurtemberg.

Un catafalque, recouvert de drap blanc et timbré du chiffre de la Princesse et des armes de la Famille d'Urach-Wurtemberg, se dressait dans le transept en face du maître-autel.

S. Exc. le Gouverneur Général en uniforme, les fonctionnaires, magistrats en robe, officiers en grande tenue et les principales notabilités de la Principauté occupaient les places qui leur avaient été réservées dans le haut de la nef.

MM. les Consuls accrédités à Monaco, également en uniforme, avaient pris place dans le transept à droite du catafalque.

S. G. Mgr du Cural présidait la cérémonie. Mgr Guyotte, vicaire général, a dit la messe, à laquelle étaient présents LL. GG. Mgrs les Archevêques d'Auch, de Toulouse et d'Aire, actuellement de passage dans la Principauté.

La maîtrise, sous la direction de M. le chanoine Perruchot, et M. Nivette, de l'Opéra, ont exécuté un impressionnant programme de musique religieuse.

L'EXPOSITION DE GRAVURE

Ainsi que le *Journal de Monaco* l'avait annoncé, l'inauguration de l'Exposition de Gravure, installée dans la salle de théâtre du Palais des Beaux-Arts, a eu lieu jeudi après-midi au milieu d'une nombreuse et élégante affluence.

Organisée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain, cette manifestation artistique s'est ouverte au public sous les auspices de S. A. S. le Prince Héritaire.

Le Prince, accompagné du capitaine Laurendeau de Juniac, officier d'ordonnance, est arrivé à 2 heures et demie et a été reçu par S. Exc. le Gouverneur Général, M. Bornier, administrateur-directeur général de la Société des Bains de Mer, et M. Bouisset, représentant le Comité de l'Exposition.

Son Altesse Sérénissime s'est immédiatement dirigée vers la salle de théâtre, où Elle a longuement examiné les œuvres exposées, écoutant avec un bienveillant intérêt les explications du distingué et compétent M. Bouisset. A la fin de Sa visite, le Prince a daigné féliciter l'excellent artiste comme exposant et comme organisateur.

M. Firmin Bouisset, président du jury de gravure au Salon des Artistes Français et l'un des plus remarquables graveurs actuels, avait en effet assumé la tâche délicate de placer les 86 œuvres qui, après une élimination sévère, ont été admises à figurer dans cette Exposition. Le Comité, à l'ap-

préciation duquel elles étaient soumises, se compose des représentants les plus célèbres des différents arts de la gravure. Ce sont : MM. Achille Jacquet, de l'Institut, et Mignon pour la gravure au burin; Laguillermie et Focillon pour l'eau-forte; Huyot et Ruffe pour la gravure sur bois; Bouisset et Huvey pour la lithographie. Ces maîtres ont voulu que la manifestation, dont ils avaient pris l'initiative, pût servir à démontrer la vitalité et le merveilleux développement de leur art. Ils n'ont laissé passer et produit que des œuvres vraiment caractéristiques. Il ne leur a pas suffi qu'une planche fût signée d'un nom connu; ils ont voulu encore que son auteur y ait donné toute sa mesure. Ce n'est point ici, comme on le voit trop souvent dans des expositions de cercles, le débarras déconcertant des fonds d'ateliers célèbres, la mise en vente des laissés pour compte des grands chevalets. C'est une collection de choix qui forme un ensemble harmonieux et complet. Le public y peut apprécier le puissant moyen d'expression qu'est ce bel art du noir et du blanc et y prendre une leçon de haute probité artistique. Telle de ces planches a demandé à son auteur plusieurs années de travail.

Un moment atteinte par le progrès des procédés mercantiles, la gravure est sortie victorieuse de cette lutte. Les efforts persévérants des artistes qui lui sont restés fidèles l'ont portée au plus haut point de perfection et souvent elle peut sans désavantage rivaliser avec l'œuvre peinte. On en trouverait de nombreuses preuves dans l'exposition actuelle.

Dans une collection aussi soigneusement sélectionnée, il est difficile de faire un choix. Il faudrait, sous peine d'injustice, tout énumérer. S'il est nécessaire cependant de citer quelques œuvres, on peut noter : à la lithographie, les envois de Bouisset et particulièrement la séduisante figure de la *Promise*; les *Syndics des drapiers* et le *Rêve* de Lucien Huvey; l'*Eveil* et la *Femme au singe* de Léandre; la trahison de Judas de Pirodon; à la gravure sur bois : une tête, d'après Dürer, de Ruffe; le portrait de Jean Paul Laurens d'après son fils par Vintraut; parmi les eaux-fortes, *Youth* et la *Fin d'un livre* par Focillon; l'*Hélène Fourment*, l'*Homme à l'épée* et la *Madame Récamier*, de Laguillermie. (Faut-il noter en passant que cette gravure révèle la parenté qui existe entre les deux images si dissemblables qu'ont laissées, de la célèbre amie de Chateaubriand, ses deux peintres, David et le baron Gérard ?); enfin dans les gravures au burin, les envois de M. Achille Jacquet (la *Passion* d'après Mantegna, *Portraits* et le *Peintre d'enseignes* d'après Meissonier); ceux de M. Jules Jacquet (1807 d'après Meissonier et la *Marseillaise* d'après Rude); le *portrait d'Innocent X* d'après Velasquez par Dezarrois; la *Madone* d'après Dagnan et le *Coup de l'étrier* d'après Meissonier par Abel Mignon.

La bataille de fleurs organisée par la Société des Régates s'est déroulée, mercredi dernier,

autour des Boulingrins et sur la place du Casino, avec un entrain et un éclat des plus brillants.

Dans les tribunes ont pris place les notabilités de la Principauté et de la colonie étrangère.

La *Société Philharmonique* et la *Lyre Monégasque* se sont fait alternativement entendre pendant la fête.

De nombreuses voitures élégamment fleuries ont défilé de 2 à 4 heures et demie. Treize bannières ont été distribuées aux plus luxueusement ornées. La première a été remise par M. le Secrétaire général du Gouvernement à M^{mes} Henri Médecin et Butti; la seconde par M. le Maire de Monaco à M^{lles} Barbera.

Les *Impressions Napolitaines* du regretté maestro Alignani, maître de chapelle de l'église Sainte-Dévote et chef d'orchestre à Monte Carlo, ont été exécutées, hier lundi, à Nice, au concert symphonique du Casino de la Jetée-Promenade sous la direction de M. Gervasio.

Cette intéressante suite d'orchestre, excellemment jouée, a obtenu le plus vif et le plus mérité succès.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 19 et 20 mars 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

N. A., né à Cursil-sur-Burnand (Saône-et-Loire), le 22 août 1871, chauffeur-mécanicien, demeurant à Beaulieu, 50 francs d'amende pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

G. H.-P., né à Pavilly (Seine-Inférieure), le 5 septembre 1850, raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté, Vu les Ordonnances Souveraines du 6 juin 1867 et 6 février 1893 ;

Vu notre Arrêté du 9 février 1893 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le service de la Désinfection est placé dans les attributions de la Direction de la Sûreté Publique.

ART. 2. — Pour les questions techniques, le Directeur de la Sûreté Publique prendra l'avis, chacun en ce qui le concerne, de M. le Médecin en chef de l'Hôpital et de M. le Directeur des Travaux Publics, et c'est par l'entremise du Directeur de la Sûreté Publique que ces chefs de service transmettront leurs instructions à l'agent chargé du service de la désinfection.

ART. 3. — Le tarif des mesures de désinfection, prescrites par l'article 6 de l'Arrêté du 9 février 1893, est modifié ainsi qu'il suit :

I. — DÉSINFECTION A L'ÉTUVE

Meubles, tentures, tapis, literie (par 25 kil.).	1 fr. 50
Linge et vêtements (par paquets de 10 kilos).	1 fr. »
Sortie du fourgon.....	10 fr. »
Lorsque le déplacement du fourgon durera plus d'une demi-journée.....	20 fr. »

N. B. — Les prix ci-dessus sont applicables à toute pesée inférieure aux poids indiqués.

II. — DÉSINFECTION A DOMICILE (Vaporisateur, etc.)

A) Au formol, par pièce d'appartement (surface du sol, 16 mètres carrés).....	3 fr. »
Plus vaste.....	5 fr. »
Par cabinet d'aisance.....	1 fr. 50
B) Au sublimé, par pièce d'appartement (surface du sol, 16 mètres carrés).....	2 fr. »
Plus vaste.....	3 fr. »
Par cabinet d'aisance.....	1 fr. »
Pour les écuries, 0 fr. 25 par mètre carré.	

N. B. — Ce tarif n'est applicable qu'aux particuliers non indigents et non abonnés à l'année.

L'abonnement comporte la désinfection gratuite pour chaque lit payé :

1° A domicile, d'une pièce d'appartement et d'un cabinet d'aisance ;

2° A l'étuve, de 80 kil. de mobilier et de 60 kil. de linge et d'habits.

Au delà de ces chiffres, les abonnés bénéficieront d'une remise de 30 % sur le tarif ci-dessus.

III. — ABONNEMENT OBLIGATOIRE

L'abonnement obligatoire est fixé à 1 franc par lit pour les hôtels et les maisons garnies.

Il entraînera la désinfection gratuite jusqu'à concurrence du montant total de l'abonnement.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le seize mars mil neuf cent huit.

Le Gouverneur Général,

Signé : ROGER.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : ROUSSEL.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

La Vie de Bohème, opéra en 4 actes de GIACOSA et ILICA, musique de GIACOMO PUCCINI. — Chef d'orchestre : M. Alexandre POMÉ.

La Vie de Bohème, dont les précédentes représentations furent autant d'événements lyriques à Monte Carlo, a été un nouveau succès pour ses interprètes, pour l'orchestre que dirigeait avec la maîtrise coutumière M. Alexandre Pomé, et pour la direction du théâtre qui l'a montée avec une mise en scène magnifique, d'une couleur si pittoresque dans les décors (Visconti *pinxit!*) et d'une cohésion si complète dans tout l'ensemble artistique.

Quant à la partition elle-même, elle traduit tout ce qu'il y a de subtilement descriptif dans l'adaptation du poème tiré de l'œuvre immortelle de Mügger, où MM. Giacosa et Illica ont savamment condensé en action le contenu d'une psychologie essentiellement poétique. Et M. Puccini, avide de situations intéressantes, s'y est dépensé, avec toute sa verve et son imagination mélodique, en thèmes de joie et de douleur, en rythmes nouveaux et en impressions profondes.

Rappelons l'intrigue.

Au premier acte, après une amusante scène épisodique, où les bohèmes Rodolphe, Marcel, Schannard et Colline se moquent du propriétaire incongru qui vient présenter sa quittance depuis longtemps échue, on frappe. C'est Mimi, une gentille voisine qui, comme la Colombine chez Pierrot, demande du feu pour sa chandelle morte... Rodolphe s'empresse de donner à la jolie grisette l'obole d'un peu de flamme : et dans cette scène, naïvement symbolique et d'une poésie d'autant plus intense qu'elle est toute vivante et vécue, ce sont leurs cœurs qui prennent feu.

Musicalement, cette rencontre, d'une délicate inspiration, est d'une merveilleuse expression mélodique.

Le rideau tombe sur ce prélude d'amour qui embrase l'âme de ces pauvres amants, au sein d'un hiver rigoureux.

Le second acte se passe au quartier Latin.

Dans un pittoresque décor de vieille rue, c'est la fête du réveillon. Là, l'orchestre, devenu, par contraste, brillant et bruyant, nous fait assister à l'amusant mouvement de la foule joyeuse.

Les bohèmes — et, parmi eux, Rodolphe et Mimi — se mettent à souper au Café Momus, sans trop savoir qui d'entre eux pourra payer *la douloureuse!*

Cet épisode est une preuve de la maîtrise d'un homme de théâtre tel que Puccini. Les répliques des chœurs y alternent aux mots jetés à bâtons rompus par tous les personnages. Il en résulte une extraordinaire impression de vie.

Incidentement, à travers cette cohue de fête et ces agapes d'amis et d'amoureux, passe Musette, frivole parisienne qui, çà et là, aime Marcel le peintre, entre

deux fugues de galanterie. Les querelles de ces amoureux, les aveux de Rodolphe et de Mimi, les bruits de la foule et, finalement, la retraite aux flambeaux terminent cet acte excessivement animé et du meilleur effet.

A l'acte suivant, le rideau se relève sur un froid décor de barrière. Dans une saisissante phrase descendante de flûte, à laquelle répondent les notes frissonnantes de la harpe, on sent passer une impression de gel sous la neige qui tombe et le jour douteux se glissant vaguement entre les arbres dépouillés.

La vie matinale se réveille. Mimi paraît, cherchant Rodolphe qui la fuit. Pourquoi la fuit-il?... Cachée derrière un arbre, elle entend Rodolphe avouer à Marcel qu'il veut renoncer à Mimi, mortellement atteinte, n'ayant pas de quoi la guérir. Et c'est là qu'a lieu, entre Mimi et Rodolphe qui s'étreignent de nouveau, un duo plein de tendresse qui provoque l'enthousiasme.

Le dernier acte nous ramène dans la mansarde de Rodolphe, où nous assistons à la mort de Mimi, après des scènes amusantes, même bouffonnes, de vie de bohème. Là encore, le musicien fait preuve de solides qualités théâtrales. Les mélodies plaintives, lassées, avec des sursauts de passion qui remplissent la grande scène finale, en font des pages d'une intense émotion.

On commente une musique aussi riche de mélodies dans ses thèmes que personnelle dans son instrumentation, et l'on admire, dans cette succession logique des motifs et du coloris orchestral, toute la captivante beauté d'un art réel et d'une inspiration sublime.

Et c'est sur une longue et unanime acclamation de la salle que les interprètes du chef-d'œuvre de Puccini disparaissent derrière les rideaux maintes fois écartés.

M^{lle} Selma Kurz a trouvé un très grand succès dans le rôle de Mimi luttant contre la mort qui l'arrache à l'amour de Rodolphe ; elle y met en pleine lumière son beau tempérament de tragédienne ainsi que son talent de cantatrice. Le troisième acte lui est particulièrement favorable. Elle détaille avec une expression piquante la réplique à Rodolphe :

La chambre qu'autrefois gaiement j'avais quittée,
J'y retourne aujourd'hui seule et désenchantée :
Les fleurs que je brodais ont perdu leur fraîcheur !...

Puis, au quatrième acte, sa voix délicieuse prit un accent d'émotion profonde dans l'avant-dernière scène :

J'ai tant à te dire et l'heure est si brève :
Une chose d'abord qui te fera plaisir...
Une chose, vois-tu, vaste comme le monde,
Comme la mer infinie et profonde :
Je t'aime de toute mon âme,
Et, devant Dieu, je suis ta femme !

Et la façon dont la charmante artiste a rendu la scène finale a ému jusqu'aux larmes les spectateurs qui lui ont manifesté le plus vif enthousiasme.

M^{me} Giachetti fut une Musette des plus caractéristiques. Elle eut un charme vainqueur et une spirituelle finesse, notamment au cours des querelles de jalousie survenues autour des tables du Café Momus, au deuxième acte, où son jeu d'amoureuse volage et de rencontre est très remarquable ; j'en atteste la façon dont elle sait provoquer, par la coquetterie, la colère de Marcel :

D'un pas léger je vais souvent,
Trottant, le nez au vent....

C'est que M^{me} Giachetti a une jolie voix, un style impeccable et une rare intelligence scénique.

M. Rousselière a fait du rôle de Rodolphe une création qui lui a valu les plus grands éloges. Il y déploie de superbes élans vocaux et une réelle conviction artistique. La salle entière, prise d'enthousiasme, lui a bissé les tendres phrases de son amour triomphant :

..... Si je suis le poète, elle est la poésie !
De mon cerveau les vers jaillissent,
Entre ses doigts les lis fleurissent,
Et dans nos deux cœurs qui s'unissent
Règne l'amour !

Les rappels se sont également adressés à M. Chaliapine qui apportait une composition toute personnelle au rôle de Colline. De par sa science de chanteur et de comédien, ne pouvant se contenter d'une compréhension approximative de ce personnage, après en avoir montré le côté comique, il est parvenu à être simple, sincère et extrêmement touchant dans les adieux à son manteau, devant Mimi agonisante. La phrase émouvante « O ma vieille

douillette! compagne de mes jours de diète... » lui a été bissée, en provoquant les plus spontanées ovations.

M. Scandiani s'est vaillamment assimilé le rôle de Marcel, et M. Chalmin, celui de Schaunard.

Quant à M. Pini-Corsi, il est amusant au possible en Benoist, dont il possède le sens comique au plus haut degré : il est toujours inénarrable.

Fernand PLATY.

THÉÂTRE

La verve caustique qui a fait la réputation des cabarets montmartrois s'est donné libre carrière, cette semaine, au Palais des Beaux-Arts, où Fursy et sa Boîte ont attiré un nombreux et élégant public.

La représentation a commencé par l'amusante charge de Courteline et Bonnaud : les *Mentons Bleus*, et s'est poursuivie au milieu des applaudissements et des rires par l'audition des plus piquantes chansons de la Boîte dites par Robert Casa, Mévisto Aîné, M^{lle} Jeanne Loury et Fursy lui-même.

Vendredi et samedi, la même troupe a donné une spirituelle opérette de MM. Paul Franck et Mathé, *l'École des Chastes*, jouée par M^{lle} Lily Malza et M. Rivers.

CONCERTS

Une partie du concert de jeudi dernier était consacrée à l'audition de fragments de l'opéra *la Dogaresse* de M. Sinadino. Cette audition a permis d'apprécier la science technique et l'habileté de l'auteur et l'excellente interprétation de M^{lles} Velder et Lucey et de MM. Koubitzki et Ananian.

La belle ouverture d'*Euryanthe* et la jolie page du *Songe d'une nuit d'été* ont été admirablement rendues par l'orchestre. M. Gabus, l'excellent flûtiste, a remporté, dans le second de ces morceaux, un brillant succès personnel.

Une pianiste de grand talent, M^{me} C. Kleeberg a traduit avec un sentiment remarquable et dans un style très pur le superbe *Concerto en Sol majeur* de Beethoven, ainsi que des pièces de Haendel, Scarlatti, Chopin, Schumann.

Enfin M^{me} Herlenn a chanté d'une voix exquise et avec un beau sentiment dramatique l'air de Béatrice d'*Etienne Marcel* de Saint-Saëns, « le Bonheur est chose légère » du *Timbre d'Argent* et l'air des *Noces de Figaro*.

Jeudi 26 Mars 1908, à 2 heures et demie

19^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. LÉON JEHIN
avec le concours de M^{me} AUGUEZ DE MONTALANT, cantatrice
et de M. CESARE GALEOTTI, pianiste

<i>Léonore</i> (Ouverture n° 3).....	Beethoven.
<i>Concerto en La mineur</i> (pour piano et orchestre)	Schumann.
M. Cesare GALEOTTI.	
<i>Souvenirs ! Elégie</i> (pour instruments à cordes)...	Léon Jehin.
Soliste : MM. CORSANEGO, WAGEMANS, VANHOUTTE et SANSONI.	
<i>La Procession</i>	César Franck.
M ^{me} AUGUEZ DE MONTALANT.	
Marche funèbre du <i>Crépuscule des Dieux</i>	Wagner.
(Mort de Siegfried).	
<i>L'Apprenti Sorcier</i> , scherzo.....	Dukas.
(D'après une ballade de GOETHE).	
<i>La Cloche</i>	Saint-Saëns.
M ^{me} AUGUEZ DE MONTALANT.	
A. <i>Chanson triste</i>	Cesare Galeotti.
B. <i>Le Rouet</i>	Id.
C. <i>Sonate</i> (Clair de Lune).....	Beethoven.
M. Cesare GALEOTTI.	

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mercredi dernier, 18 mars, 48 tireurs ont pris part au *Prix des Roses*, handicap. MM. le comte de Renesse (20 m.), Haydon (20 m.) et Talé

(24 m. 3/4), tuant 7 sur 7, partagent les trois premières places.

La poule a été gagnée par MM. Journu, Brinckman, Erskine, Carlier.

Vendredi, 43 tireurs ont pris part au *Prix des Lilas* (27 m.). MM. Hercy et Pettenati, tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places; MM. Valéry, Vaccari et docteur Archi, tuant 7 sur 8, partagent la troisième place.

Le *Prix du Printemps* (série) a réuni, samedi, 56 tireurs. M. Colombel (26 m. 1/4), tuant 13 sur 13, premier; M. Haydon (24 mètres), tuant 12 sur 13, deuxième; M. Robinson (29 m.), tuant 11 sur 12, troisième.

Mercredi 25 mars : *Prix de Saint-Roman* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Vendredi 27 mars : *Prix de Larvoto* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Lundi 30 mars : *Prix d'Eze* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Mercredi 1^{er} avril : *Prix de Monaco* (handicap). — 3,000 francs, ajoutés à une entrée de 80 francs. 1 pigeon.

Vendredi 3 avril : *Prix des Bananiers* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Samedi 4 avril : *Prix de Clôture* (handicap). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Les deux dernières réunions des courses plates ont eu lieu, sur l'hippodrome du Var, le mardi 17 et le jeudi 19 mars avec un plein succès.

Mardi, le prix du Grand Cercle de Nice, d'une valeur de 10.000 francs, a été remporté par « Grill Room » à M. C. Blanc, et le prix du Casino Municipal, d'une valeur de 15.000 francs, par « Idaho » à M. Woodland.

Jeudi, les 27.000 francs qui constituent le prix de l'*International Sporting Club* ont été attribués à « Grill Room ».

* *

De Beausoleil :

Gros succès au Palais du Soleil pour l'hilarante opérette *Le Toréador*, adaptée à la scène française par MM. Fordyce et Bousquet. La musique de MM. Yvan Caryll et Lionel Monckton est pleine de trouvailles exquises qui ont été vivement applaudies. Il est juste de dire que cette pièce était parfaitement jouée par M^{lles} Lucette de Verly, Charley, Lawler, Fromentin et par MM. Lamy, Brunais, Berthaud, Poudrier, etc.

Un divertissement dansé par M^{lle} Trouhanowa et M. Clustine, encadrés par les dames du Corps de ballet, et une gigue écossaise ont ajouté à l'agrément de cette soirée.

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE
Directeur du Musée Anthropologique.

LIVRE I^{er}.

Les établissements humains pléistocènes dans la région de Monaco.

La partie du littoral méditerranéen comprise entre le Paillon et la Roya a été habitée par l'homme dès la plus haute antiquité.

Les fouilles de S. A. S. le Prince Albert I^{er} dans des grottes, autrefois dépendantes de son domaine patrimonial de Grimaldi, ont fait exhumer, de la base de dépôts incontestablement quaternaires, des traces manifestes du séjour de plusieurs groupes d'individus sous ces abris.

Deux squelettes négroïdes y représentent jusqu'ici le type le plus ancien.

Cette race paraît avoir été remplacée par une migration d'hommes grands et robustes, qui se fixèrent dans les mêmes cavernes. On y a retrouvé les sépul-

tures de quelques-uns d'entre eux, leurs foyers, leurs débris de cuisine et des échantillons de leur industrie.

Dans les dépôts les plus profonds, les outils sont de grès, et, dans les niveaux plus élevés, de silex finement retouché. La faune elle aussi accuse un changement, résultant des modifications du climat durant le cours de cette période d'habitation dans les cavités rocheuses.

Pendant les temps pléistocènes, le rivage seul semble avoir été habité. C'est toujours au bord de la mer que se rencontrent les stations paléolithiques. Les montagnes qui dominent l'étroit ruban de plages, souvent interrompu par les pointes d'avancements rocheux, ne furent que des terrains de chasse pour les tribus primitives, qui vivaient presque exclusivement de gibier. Toutefois la configuration du pays devait être quelque peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

La faune des cavernes comportant des espèces lourdes telles que l'hippopotame et l'éléphant et d'autres qui, comme le cheval et les bovidés, vivent en troupeaux dans la plaine, on serait embarrassé pour fixer leur habitat dans les montagnes à flancs escarpés de la région. Il faudrait donc supposer que, dans les temps reculés qui virent les premiers établissements de l'homme, un vaste relais de mer s'étendait en avant du cordon littoral actuel et que, sur cet espace couvert de marais et d'herbages, vivaient les lourds pachydermes et les gros ruminants. A l'appui de cette conjecture, des sondages entrepris par le Prince ont permis de constater l'existence d'un plateau sous-marin s'étendant, sur certains points, à une distance de huit kilomètres environ.

Les chasseurs de l'époque pléistocène n'étaient pas constructeurs. Une petite ciste, formée de quatre blocs, pour protéger les crânes des négroïdes, est le seul exemple que nous puissions citer de l'emploi qu'ils ont fait de la roche comme matériel de construction.

Ces races antiques étaient dolichocéphales (crânes allongés). Quelques-uns des individus qu'on a exhumés avaient été de haute stature et remarquablement robustes; mais les deux plus anciens squelettes sont d'une taille seulement un peu supérieure à la moyenne, et le plus récent est petit.

Il y aurait beaucoup de présomption à vouloir retrouver chez ces gens un état social même rudimentaire. Néanmoins ils paraissent avoir accompagné l'ensevelissement de leurs morts de certains rites, et l'usage d'enterrer les cadavres avec tous leurs objets de parure, les armes et outils qui devaient leur avoir servi ferait supposer chez ces peuples primitifs le culte des morts et la croyance à une autre vie, matérielle toutefois, et sujette aux mêmes besoins que leur existence passée.

Les premiers habitants de Monaco.

Le plus ancien établissement de l'homme à Monaco a été retrouvé sur le *Rocher*, dans un quartier autrefois percé de grottes et raviné, mais actuellement nivelé par des terrassements et transformé en jardins. C'est sous les massifs de la promenade Saint-Martin qu'il faut replacer le lieu d'existence d'une petite tribu, dont les débris de cuisine, entraînés par les ruissellements, ont rempli une galerie souterraine, depuis longtemps déjà creusée par les eaux.

Les données de restitution sont incomplètes, parce que deux des principales chambres de cette caverne avaient été vidées avant les fouilles; elles sont néanmoins suffisantes pour permettre d'établir quelques points de cet antique état de chose.

Les primitifs habitants vivaient à Monaco exclusivement de la chasse. Ils se servaient d'armes en silex, dont les procédés d'éclatement ne différaient pas de ceux qui furent en usage à la fin des temps pléistocènes.

La faune rappelle aussi celle de cette époque. Elle comprend encore les grands fauves. On y voit l'ours, le cheval, le bouquetin, le bœuf, le cerf et le chevreuil, l'hyène, le loup, la marmotte, etc.

Le chien ne figure pas dans la liste des animaux, ni la poterie dans les vestiges d'industrie.

D'autre part, quelques débris humains qui y ont

été recueillis n'accusent pas les caractères ethniques des sujets retrouvés dans les grottes de Grimaldi. Ces fragments squelettiques étaient vraisemblablement ceux des cadavres qu'on avait enterrés sous cet abri et dont les restes ont été éparpillés par les eaux et, pour la plus grande part, jetés à la mer quand on a fait les travaux d'excavation dont nous avons parlé.

Les nappes cinéritiques traversant le remplissage, y sont peut-être des vestiges de foyers-sépultures. Quant aux vivants, il n'est guère admissible qu'ils aient habité dans cette galerie obscure et humide. Ils résidaient plutôt sous des huttes ou dans des grottes ouvertes, actuellement enfouies, dont le nom de la *rue des Spélugues* rappelle le souvenir.

(A suivre).

L. DE VILLENEUVE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite des sieurs **GRAS frères**, droguistes, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi trois avril prochain, à 3 heures du soir, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 21 mars 1908.

Pour le Greffier en chef,
A. Croco, c. g.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco,
8, rue des Carmes.

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-huit mars courant, à neuf heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers tels que: un poêle, un fourneau à pétrole, un brûloir à café, matelas, traversins, cadres, tables, chaises, glaces, suspensions, lits fer et noyer, sommiers, un buffet, tables de toilette, rideaux, ustensiles de cuisine, une boîte-microscopi, tapis, pendules, une table de jeu, tables de nuit, une carabine, fauteuils, un fourneau à gaz, un lit pliant, une commode avec marbre, deux fourneaux à gaz, une caisse boutons, une voiture d'enfant, une liseuse, canapés, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du quinze mars mil neuf cent huit, enregistré, **M. Magagnosc Antoine**, propriétaire, demeurant à Monaco, et **M. Audoli Emmanuel**, comptable, demeurant aussi à Monaco,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet :

La continuation du commerce de carrelage et revêtement qu'ils ont acquis de **M. Ferraris Sylvestre**.

La durée de la Société est fixée à dix années, qui ont commencé à courir le premier janvier mil neuf cent huit.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, 5, rue de la Colle.

Le capital social est fixé à vingt mille francs, apporté par égale part.

La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais il ne pourra en être fait usage que pour les besoins de la Société et seulement jusqu'à concurrence de 2.500 francs; au-dessus de deux mille cinq cents francs, la signature des deux associés sera nécessaire, à peine de nullité à l'égard des tiers; tous billets, lettres

de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils ont été souscrits.

En cas de décès de l'un des associés, l'associé survivant aura le droit de conserver pour son compte personnel l'établissement industriel, ensemble le matériel et les marchandises en dépendant, en remboursant aux héritiers de l'associé décédé la part revenant à ce dernier d'après un inventaire établi trois jours après le décès.

Si le survivant ne veut pas profiter de cette clause, la liquidation sera faite entre lui et les héritiers du pré-décédé.

Pour extrait certifié conforme :

MAGAGNOSC et AUDOLI.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Samedi 18 Avril 1908, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice qui a pris fin le 31 Mars 1908 ;
- 2° Rapport des Commissaires ;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du Dividende ;
- 5° Ratification des conventions passées pour la location du Grand Casino de Beausoleil ;
- 6° Résolutions diverses sur les propositions contenues dans le rapport du Conseil d'Administration ;
- 7° Approbation de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé (art. 14) ;
- 8° Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration (art. 14) ;
- 9° Nomination éventuelle d'un Directeur Général ou d'un Administrateur délégué (art. 20) ;
- 10° Nomination des Commissaires des Comptes (art. 31).

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{ss} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE
La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

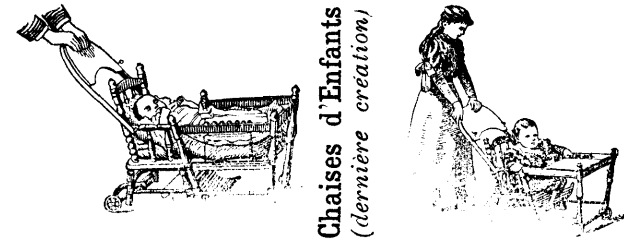
Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 15 au 22 Mars 1908.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	y. à vap. Narcissus, angl.	Learmonth	Sur lest.
Naples	y. à vap. Zaza, angl.	Corquadales	Id.
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriès	Passagers.
Gènes	vap. Principessa, ital.	Bianchini	Id.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Gènes	b.-goél. Lelio, ital.	Giannoni	Houille
S ^{te} -Maxime	cutter Caterina, monég.	Bregliano	Vin.
Id.	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Id.
Saint-Tropez	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Sable.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.

DÉPARTS du 15 au 22 Mars 1908.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Naples	y. à vap. Narcissus, angl.	Learmonth	Sur lest.
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriès	Passagers
Nice	vap. Principessa, ital.	Bianchini	Id.
Menton	cutter Caterina, monég.	Bregliano	Vin.
Id.	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Id.
Cannes	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	sur lest
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gueit	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.